



En 2017, les changements de règles pour le calcul des effectifs et des heures travaillées induits par la mise en œuvre de la DSN créent une rupture dans les séries statistiques.

Nombre de salariés :	22 977	Indice de fréquence :	13,1
Nombre d'accidents de travail en premier règlement :	300	Taux de fréquence :	7,7
dont avec au moins 4 jours d'arrêt :	275	Taux de gravité :	0,7
Nombre de nouvelles incapacités permanentes :	40	Indice de gravité :	12,4
Nombre de décès :	1	Nombre d'établissements :	81
Nombre de journées perdues :	27 698		

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT ⁽¹⁾				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	6	0	0	326
2 Moins de 20 ans	1	0	0	6	2 lieu de travail habituel	224	31	1	19 733
3 de 20 à 24 ans	20	2	0	1 168	3 lieu de travail occasionnel	3	1	0	605
4 de 25 à 29 ans	38	3	0	3 391	4 lieu du repas	1	0	0	45
5 de 30 à 34 ans	52	6	0	4 974	6 au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	0	0	0	0
6 de 35 à 39 ans	47	7	0	2 930	7 au cours d'un déplacement pour l'employeur	3	0	0	99
7 de 40 à 49 ans	87	7	0	8 660	8 Non codés	38	8	0	6 890
8 de 50 à 59 ans	54	14	1	6 507	REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT ⁽¹⁾				
9 de 60 à 64 ans	1	1	0	62	1 Site industriel	193	28	1	17 037
10 65 ans et plus	0	0	0	0	2 Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	7	2	0	847
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					3 Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	0	0	0	0
1 masculin	287	39	1	26 903	4 Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	6	0	0	356
2 féminin	13	1	0	795	5 Établissement de soins	0	0	0	0
REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE					6 Lieu public	3	0	0	197
1 Non précisé	19	1	0	808	7 Domicile	1	1	0	204
2 Cadres, techniciens, a.m.	42	8	0	3 360	8 Lieu d'activité sportive	0	0	0	1
3 Employés	13	2	0	679	9 En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	0	0	0	0
4 Apprentis	4	0	0	415	10 Sous terre - à l'exclusion des chantiers	0	0	0	0
5 Élèves	0	0	0	0	11 Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	0	0	0	0
6 Ouvriers non qualifiés	15	2	0	2 396	12 En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	0	0	0	0
7 Ouvriers qualifiés	153	20	1	14 097	13 Autre ou sans information	27	1	0	2 166
8 Divers	0	0	0	314	14 Non codés	38	8	0	6 890
Non codés	54	7	0	5 629	REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION ⁽¹⁾				
REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LÉSIONS					1 Problème électrique, explosion, feu	3	0	0	506
1 Nature inconnue ou non précisée	14	0	1	1 939	2 Débordement, renversement, fuite, etc.	6	2	0	424
2 Blessures superficielles	22	1	0	1 533	3 Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	13	3	0	1 180
3 Plaies ouvertes	23	2	0	1 801	4 Perte de contrôle	55	9	0	5 770
4 Autres plaies et blessures superficielles	4	0	0	130	5 Glissade ou trébuchement avec chute	38	6	0	3 127
5 Fractures fermées	22	4	0	3 756	6 Mouvement corps sans contrainte	48	4	0	3 473
6 Fractures ouvertes	7	6	0	6	7 Mouvement corps avec contrainte	53	5	0	4 527
7 Autres fractures osseuses	2	0	0	87	8 Surprise, violence, agression, menace, etc.	1	0	0	948
8 Luxations et sub-luxations	5	3	0	897	9 Autre ou sans information	20	3	1	853
9 Entorses et foulures	33	1	0	2 230	Non codés	38	8	0	6 890
10 Autres luxations, entorses, foulures	1	0	0	43	REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION ⁽¹⁾				
11 Amputations traumatiques	5	2	0	1 381	1 Bâtiments, surfaces à niveau	35	4	0	2 492
12 Commotions et traumatismes internes	25	5	0	2 402	2 Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	19	3	0	1 859
13 Traumatismes internes	70	9	0	5 011	3 Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	0	0	0	0
14 Autres commotions, traumatismes internes	3	0	0	57	4 Dispositifs de distribution de matière	1	0	0	33
15 Brûlures (thermiques)	4	0	0	223	5 Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	2	1	0	661
16 Brûlures chimiques (corrosions)	1	1	0	75	6 Outils à main non motorisés	11	0	0	1 477
17 Gelures	0	0	0	0	7 Outils mécaniques tenus main	4	0	0	446
18 Autres brûlures et gelures	2	0	0	126	8 Outils à main, sans précision sur motorisation	0	0	0	0
19 Empoisonnements aigus	0	0	0	0	9 Machines, équipements portables ou mobiles	5	0	0	237
20 Infections aiguës	0	0	0	0	10 Machines et équipements fixes	15	1	0	1 712
21 Autres empoisonnements, infections	3	0	0	22	11 Dispositifs convoyage, transport, stockage	12	2	0	842
22 Asphyxies	0	0	0	0	12 Véhicules terrestres	2	1	0	159
23 Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0	13 Autres véhicules de transport	0	0	0	0
24 Autres noyades et asphyxies	0	0	0	0	14 Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	56	9	0	4 359
25 Perte auditive aiguë	0	0	0	0	15 Substances chimiques, explosives, radioactives...	3	0	0	353
26 Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0	16 Dispositifs et équipements de sécurité	0	0	0	0
27 Autres effets bruit, vibrations et pression	0	0	0	0	17 Équipements bureau, sport, armes, domestiques...	1	0	0	7
28 Chaleur et coups de soleil	0	0	0	0	18 Organismes vivants et êtres humains	3	0	0	1 048
29 Effets des radiations (non thermiques)	0	0	0	0	19 Déchets en vrac	0	0	0	0
30 Effets du froid	0	0	0	0	20 Phénomènes physiques, éléments naturels	1	0	0	13
31 Autres effets t°, lumière, radiations	0	0	0	0	99 Autre ou sans information	67	11	1	5 110
32 Chocs suite à agressions et menaces	0	0	0	0	Non codés	38	8	0	6 890
33 Chocs traumatiques	34	3	0	3 414	REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE ⁽¹⁾				
34 Autres chocs	8	3	0	515	1 Opération de machine	21	5	0	3 145
35 Blessures multiples	5	0	0	238	2 Travail avec des outils à main	23	2	0	3 078
36 Autres blessures déterminées non classées	7	0	0	608	3 Conduite/présence moyen de transport-manutention...	6	0	0	114
REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LÉSIONS					4 Manipulation d'objets	69	10	0	4 796
1 Localisation de la blessure non déterminée	16	1	1	2 624	5 Transport manuel	29	2	0	2 021
2 Tête, sans autre spécification	16	3	0	806	6 Mouvement	68	9	0	4 905
3 Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	6	1	0	442	7 Présence	9	2	1	1 830
4 Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	55	1	0	3 226	9 Autre ou sans information	12	2	0	919
5 Torse et organes, sans autre spécification	10	2	0	903	Non codés	38	8	0	6 890
6 Membres supérieurs, sans autre spécification	105	23	0	12 189	REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE ⁽¹⁾				
7 Membres inférieurs, sans autre spécification	74	7	0	5 490	1 Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	9	1	0	453
8 Ensemble du corps et endroits multiples	13	1	0	1 726	2 Noyade, ensevelissement, enveloppement	0	0	0	0
9 Autres parties du corps blessées	5	1	0	292	3 Écrasement mouvement vertical ou horizontal	30	4	0	2 704
					4 Heurt par objet en mouvement	18	4	0	1 885
					5 Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	33	7	0	2 337
					6 Coincement, écrasement, etc.	21	6	0	2 572
					7 Contrainte du corps, contrainte psychique	114	8	0	8 691
					8 Morsure, coup de pied, etc.	1	0	0	948
					9 Autre ou sans information	11	2	1	1 218
					Non codés	38	8	0	6 890

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2017 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2017